PIASA

La Tapisserie d'Art

Collection de l'Arazzeria Scassa

MERCREDI 4 JUIN 2025
PIASA

CONTACTS DÉPARTEMENT

Laura Wilmotte-Koufopandelis
Tél. : +33 1 53 34 13 27
l.wilmotte@piasa.fr

Élodie Bériola
Tél. : +33 1 53 34 10 07
e.beriola@piasa.fr

La Tapisserie d'Art Collection de l'Arazzeria Scassa

Vente N° 2274

Enchérissez en direct sur www.piasa.fr

La Tapisserie d'Art
Collection de
l'Arazzeria Scassa

Vente : Mercredi 4 juin 2025 à 15h30

118 rue du Faubourg Saint-Honoré 75008 Paris

Exposition publique

Vendredi 30 mai de 14 à 18 heures
Samedi 31 mai 2025 de 11 à 18 heures
Dimanche 1er juin 2025 de 14 à 18 heures
Lundi 2 juin 2025 de 10 à 18 heures
Mardi 3 juin 2025 de 10 à 18 heures

Téléphones pendant l'exposition et la vente
+33 1 53 34 10 10 / +33 1 53 34 13 27

Enchérissez sur www.piasa.fr

© Archivio Arazzeria Scassa

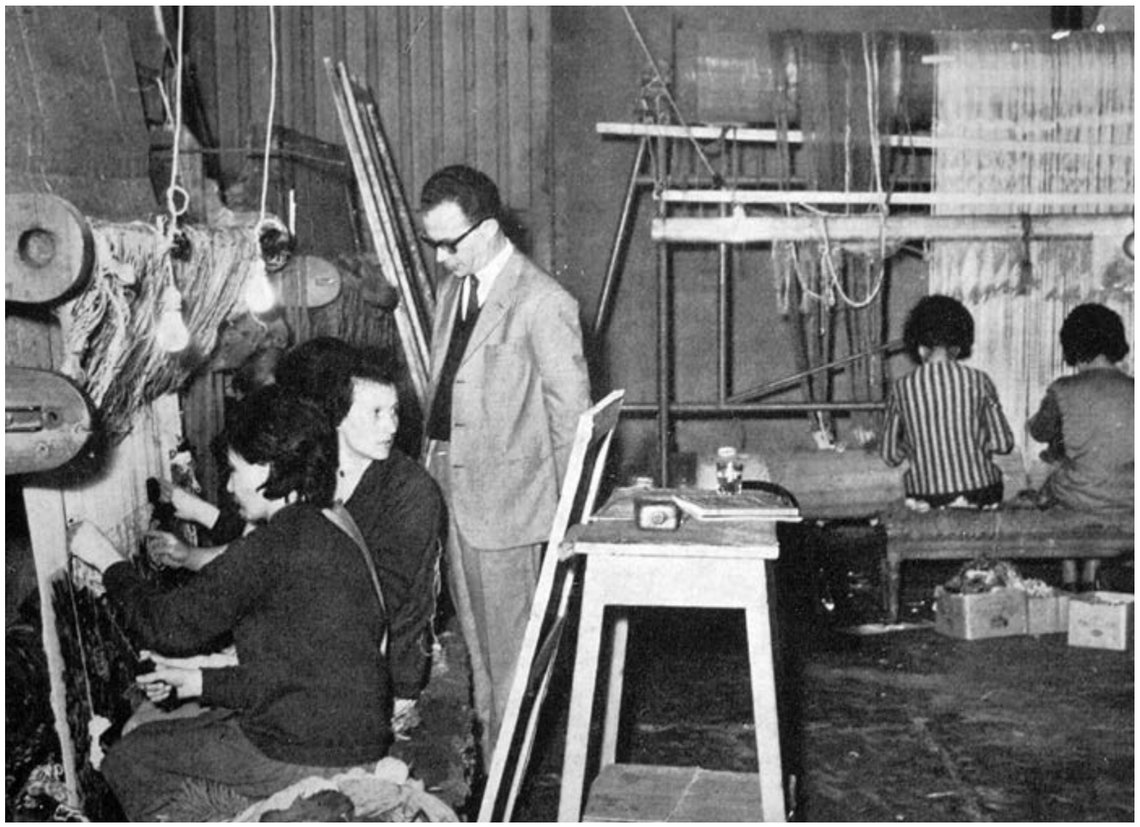

© Archivio Arazzeria Scassa

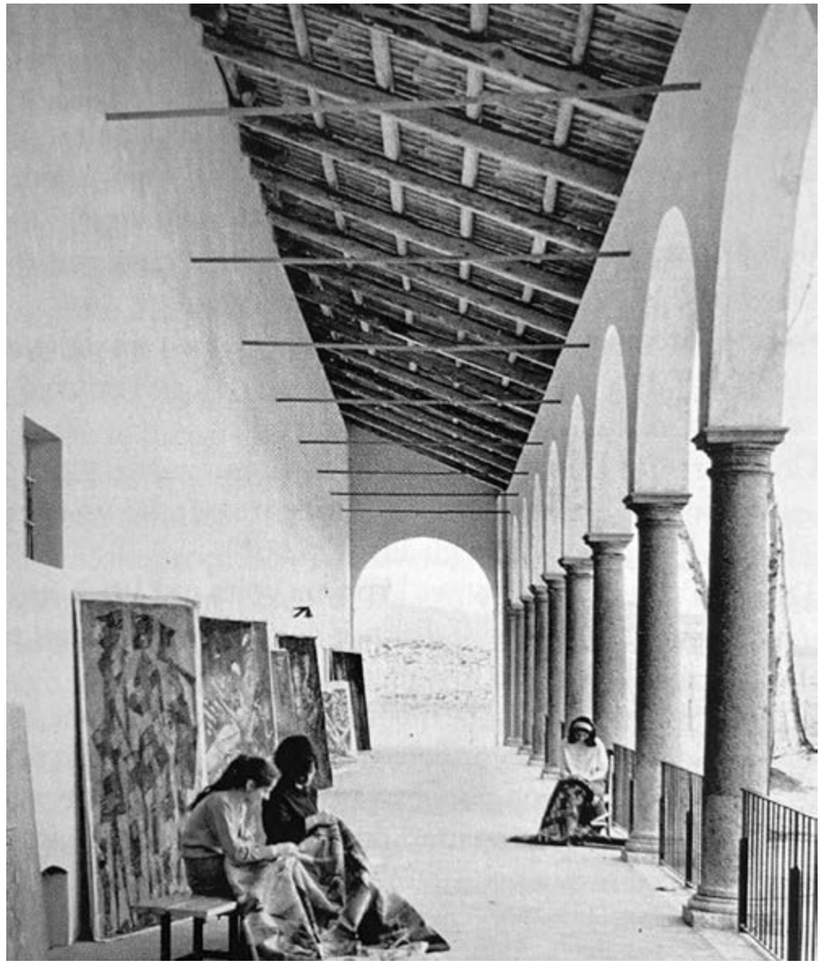

© Archivio Arazzeria Scassa

«Ce mur de laine qu'est la tapisserie
peut se décrocher du mur, se rouler,
se prendre sous le bras à volonté,
aller s'accrocher ailleurs.»

Le Corbusier, *Muralnomad, Première Biennale Internationale de la Tapisserie*,
catalogo della mostra (Losanna, Musée Cantonal des Beaux-Arts,
16 giugno - 17 settembre 1962), C.I.T.A.M. e Musée Cantonal des Beaux-Arts,
Losanna 1962

Aujourd'hui, le terme «tapisserie» est largement utilisé pour décrire une variété de textiles tissés, qu'ils soient brodés ou bien tissés mécaniquement. Historiquement, le terme «tapisserie» désignait exclusivement les textiles à trame et souvent à figures, tissés à la main à l'aide d'un métier à tisser. Le métier se compose de deux rouleaux qui tendent les fils de chaîne, formant ainsi la structure de soutien de la tapisserie. En raison de sa solidité, la laine était couramment utilisée pour les fils de trame, tandis qu'une variété de matériaux pouvait être utilisée pour la chaîne, y compris la laine, le lin et la soie.
Les tapisseries traditionnelles sont devenues particulièrement populaires en Europe au cours du XIVe siècle. En 1384, Philippe le Hardi hérite de la province d'Artois en France et décore sa cour de tapisseries illustrant les exploits dynastiques, religieux et commerciaux de ses territoires. Entre le XVe et le XVIe siècle, les familles royales et la noblesse européenne ont commandé des tapisseries élaborées pour les exposer dans leurs résidences, leurs églises et leurs châteaux. Henri VIII d'Angleterre, par exemple, a rassemblé une impressionnante collection de tapisseries hollandaises pour décorer ses palais et ses maisons de campagne.
La tapisserie a connu une renaissance au XIXe siècle, lorsque l'Anglais William Morris a produit des tapisseries modernes et innovantes, utilisant souvent des dessins et des motifs créés par des artistes contemporains. Les tapissiers continuent aujourd'hui encore à tester les limites de leur art, créant des œuvres d'art uniques avec des motifs et des dessins d'une complexité éblouissante.

L'Arazzeria Scassa, fondée par Ugo Scassa à Asti, est l'une des plus prestigieuses manufactures de tapisseries.
Située dans la Certosa di Valmanera, un ancien monastère médiéval de la ville d'Asti, dans le nord de l'Italie, elle s'est spécialisée au fil du temps dans le tissage de tapisseries sur des métiers à tisser du XVIIe siècle, en utilisant la technique traditionnelle de la haute lisse des grandes tapisseries du passé. Œuvres d'art et d'artisanat, elles témoignent d'un savoir élu, transmis de manière ininterrompue depuis deux générations.
Ugo Scassa, le fondateur de l'Arazzeria Scassa, fait ses débuts en 1956 en tant que co-fondateur de la galerie d'art «Il Prisma» à Turin. Ce lieu d'exposition accueille des artistes contemporains italiens et internationaux, tels que Lucio Fontana, Arnaldo Pomodoro et Asger Jorn. Lorsque la galerie devient la propriété exclusive de Ugo Scassa, il décide de déménager à Asti et renomme sa galerie «Italia Disegno».
La galerie développe une activité d'édition de mobilier design et tapis. Avec le surplus de laine, il décide de créer des tapisseries.
Quelques années plus tard, «Italia Disegno» remporte le concours pour la décoration de la salle de bal du paquebot Leonardo Da Vinci, avec la réalisation de seize tapisseries,

© Archivio Arazzeria Scassa

conçues par des artistes tels que Giuseppe Capogrossi, Giulio Turcato, Antonio Corpora, Giuseppe Santomaso, Olimpia Bernini, sans oublier six tapisseries réalisées par Corrado Cagli. Elles ont toutes étés tissées à Asti. Au fil du temps, d'autres aménagements de navires ont suivi tels que celui du Michelangelo ou du Raffaello. Il s'agissait de navires luxueux et rapides, équipés des toutes les dernières innovations en matière de design naval et de décoration intérieure, véritables symboles du Made in Italy.
En 1964, la société se transforme et prend le nom « Arazzeria Scassa ». Avec l'artiste Corrado Cagli en tant que directeur artistique, elle s'installe dans le Monastère Médiéval de la Certosa di Valmanera à Asti.
Au fil du temps, l'Arazzeria Scassa a produit des œuvres sur métier et collaboré avec des artistes tels que Carla Accardi, Fabrizio Clerici, Michelangelo Conte, Giorgio de Chirico, Piero Dorazio, Roberto Ercolini, Mario Giansone, Edoardo Giordano, Ezio Gribaudo, Costantino Guenzi, Beatrice Lazzari, Luigi Montanarini, Gastone Novelli, Giovanni Omiccioli, Achille Pace, Giuseppe Vittorio Parisi, Achille Perilli, Luigi Piciotti, Giuseppe Picone, Mimmo Rotella, Pietro Sadun, Antonio Sanfilippo, Antonio Scordia, Federico Spoltore, Emilio Tadini, Alessandro Trotti, Emilio Vedova, Antonino Virduzzo et Tono Zancanaro, ainsi qu'un grand nombre d'artistes internationaux majeurs, tels que Salvador Dali, Max Ernst, Vassily Kandinsky, Paul Klee, Henri Matisse, Joan Miró et l'architecte Renzo Piano.
Ces collaborations artistiques indiquent les hautes exigences esthétiques ainsi que les ressources techniques de l'Arazzeria Scassa mises au profit des artistes pendant plus d'un demi-siècle.
Au fil du temps, l'Arazzeria Scassa a présenté son travail lors d'importantes expositions internationales, notamment à Athènes, à Paris, à Göteborg, à New York au MOMA ou bien à l'exposition « The Italian Art of Living », organisée en 1992 sur Park Avenue.
Parmi les tapisseries réalisées par l'Arazzeria Scassa, certaines sont aujourd'hui conservées au Salone del Trecento de l'Istituto Bancario San Paolo de Turin, dans les galeries pontificales du Vatican, au Sénat Italien, à la Cour d'Appel de Rome, au siège de la RAI de Turin, à la Fondation Wenner-Gren pour la recherche anthropologique de New York, au Musée d'art moderne de Rome...

Chacune de ces tapisseries est entièrement réalisée à la main sur des métiers à tisser de haute lisse, selon la technique traditionnelle des grands lissiers du passé, la plus prisée et la plus complexe : 500 heures de travail en moyenne sont nécessaires pour tisser un mètre carré de tapisserie. L'œuvre finale est le résultat d'un travail artisanal qui interprète et fusionne avec succès une technique séculaire avec les innovations stylistiques les plus impartiales de l'art figuratif moderne.
Parvenir à un rendu tisser en matière de peinture contemporaine, en particulier de peinture abstraite, représente un véritable défi.

En effet, des choix techniques spécifiques doivent être faits : les tapisseries ne sont pas réalisées selon la technique de la hachure, c'est-à-dire la juxtaposition de traits de couleurs différentes, mais en mélangeant des fils de couleurs et de nuances différentes dans le même passage, comme s'il s'agissait d'un seul fil. Ensuite, l'Arazzeria Scassa travaille à partir de l'avers et non de l'envers, comme c'est généralement le cas, ce qui permet aux tisserands une comparaison directe et immédiate entre le carton et la tapisserie.
Les connaissances d'Arazzeria Scassa dans l'art du tissage conduisent également à la production de tapis artistiques, noués à la main avec des nœuds Ghiordes, également connus sous le nom de nœuds « turcs », utilisés dans toute l'Anatolie, le Caucase et certaines parties de la Perse et de l'Afghanistan.
La production d'œuvres signées Arazzi Scassa est aujourd'hui l'une des plus importantes d'Europe, un véritable noyau fondateur de l'art contemporain, un point de référence pour l'histoire de l'art du XX^{e} siècle et pour l'histoire du design.

Massimo Bilotta
Directeur de l'Arazzeria Scassa

© Archivio Arazzeria Scassa

© Archivio Arazzeria Scassa

© Archivio Arazzeria Scassa

« Aujourd'hui, nous parlons de la tapisserie comme d'une autre forme d'art décoratif, si elle n'est pas complètement tombée en désuétude, elle n'est certainement plus cultivée avec l'amour et la magnificence qu'elle a connus pendant des siècles en Italie et à l'étranger et que nous voudrions restaurer, parce qu'elle peut très bien répondre [...] aux exigences du goût moderne. [...] Et c'est justement sur la toile de fond des exemples anciens que nous espérons une renaissance de l'art de la tapisserie, parce qu'il nous semble que nos peintres et nos architectes peuvent trouver un mode d'expression qui adhère à leur sensibilité la plus actuelle et que, dans le complexe d'un environnement moderne de conception claire, une belle tapisserie peut apporter une note décorative d'un élégant. »

Gio Ponti, Domus, Avril 1936

01. **Giorgio de Chirico** (1888-1978), d'après
Piazza Italia
Tapisserie haute-lisse en coton et laine
Tissée par l'Arazzeria Scassa, Asti
Signature tissée en bas à droite
Pictogramme de l'atelier sur la bordure à droite
Édition "1/6"
Modèle créé vers 1975
H 179 × L 217 cm
Un certificat d'authenticité de l'Arazzeria Scassa sera remis à l'acquéreur

Bibliographie :

– E. Danese, "L'arte al telaio. L'arazzeria Scassa dal 1957 ad oggi.", Allemandi, 2000, reproduit

– V. Terraloni, "Museo degli arazzi Scassa", catalogue d'exposition, Skira, 2010, reproduit p. 87

Exposition :

– Asti, Museo della Provincia di Asti Scassa, "Museo degli arazzi Scassa", 2010

– Serra de'Conti, chiostro di San Francesco, "Scassa- Arazzi contemporanei", 2007

– Grugliasco, Villa Boriglione, "Scassa – arte come mestiere", 2004

– Pordenone, Galleria Sagittaria – Centro Culturale Casa A. Zanusi, "Maestri Italiani del XX secolo", 2003

– Halmstad, Länsmuseet, "The Art at the Loom. Scassa Tapestry Weaving since 1957", 2002

– Asti, Certosa di Valmanera, "L'arte al telaio. L'arazzeria Scassa dal 1957 ad oggi.", 6 mai - 30 juillet 2000

40 000 / 60 000 €

01

Détail du lot n° 02

Vue de l'exposition « Libera Azione » à Cuneo
avec la tapisserie « La Tour Rouge » d'après Fiargro de Chiricco © D. R.

« Le sujet de l'œuvre de Giorgio de Chirico et, je le pense, depuis ses premiers tableaux, est la peinture elle-même ou, autrement dit, le peintre face à un sujet, à la technique et à l'histoire. C'est dans cette triade que l'artiste se situe, parfois plus d'un côté, parfois plus d'un autre, en posant avec conscience des actes, en prenant avec justesse la mesure des choses et en se tenant aux décisions volontaires qui mêlent les trois pôles de l'apprentissage qui l'a conduit depuis ses premières années (La Sainte-Famille) jusqu'au bout de son existence (Le Soleil noir). Giorgio de Chirico apparaît dès lors – et certains artistes actuels ne s'y sont pas trompés – comme une figure emblématique de la position de l'artiste au XX^e^ siècle ; pas seulement par l'œuvre qu'il nous a laissée, mais par le statut qu'il s'est donné et qu'il a assumé jusqu'à la fin de sa vie. »

Laurent Busine

02. **Giorgio de Chirico** (1888-1978), d'après
La Tour Rouge
Tapisserie haute-lisse en coton et laine
Tissée par l'Arazzeria Scassa, Asti
Signature tissée en bas à gauche
Pictogramme de l'atelier sur la bordure à droite
Édition "1/6"
Modèle créé vers 1975
H 163 × L 310 cm
Un certificat d'authenticité de l'Arazzeria Scassa sera remis à l'acquéreur

Bibliographie :

– D. Avanzo, S. Cincotti, "Da Kandinsky a Botero tutti in un filo", Skira, 2018, reproduit p. 101

– E. Danese, "L'arte al telaio. L'arazzeria Scassa dal 1957 ad oggi.", Allemandi, 2000, reproduit

– V. Terraloni, "Museo degli arazzi Scassa", catalogue d'exposition, Skira, 2010, reproduit p. 83

Exposition :

– Cuneo, Palazzo Samone, "Libera Azione", 14 février - 30 avril 2025

– Turin, Curo Palumbo, "Navigando l'ignoto", 7-30 juin 2024

– Venise, Palazzo Zaguri, "Da Kandinsky a Botero tutti in un filo", 1 novembre 2018 - 30 septembre 2019

– Ravenna, Palazzo Mauro de André, "Intrecci d'artista", 26 août - 12 septembre 2011

– Asti, Museo della Provincia di Asti Scassa, "Museo degli arazzi Scassa", 2010

– Halmstad, Länsmuseet, "The Art at the Loom. Scassa Tapestry Weaving since 1957", 2002

– Roma, Salone sulla Valorizzazione del Patrimonio e delle Attività Culturali, "Culturitalia", 2001

– Asti, Certosa di Valmanera, "L'arte al telaio. L'arazzeria Scassa dal 1957 ad oggi.", 6 mai - 30 juillet 2000

50 000 / 70 000 €

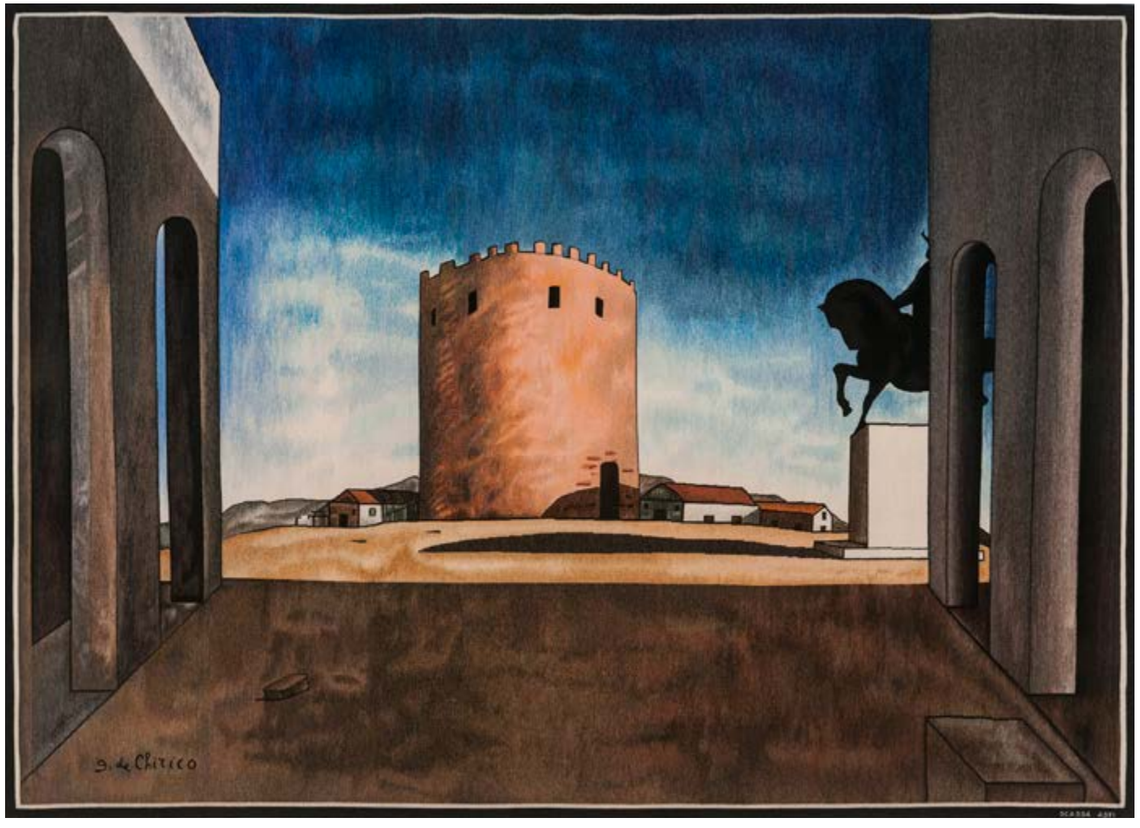

02

Détail du lot n° 03

"My fascination with letting images repeat and repeat—or in film's case, 'run on'—manifests my belief that we spend much of our lives seeing without observing."

Andy Warhol

Andy Warhol devant « Flowers » © D.R.

© Archivio Arazzeria Scassa

03. **Andy Warhol** (1928-1987), d'après
The Flowers
Tapis en coton et laine tissée à la main
Tissée par l'Arazzeria Scassa, Asti
Édition "2/6"
Modèle créé vers 1985
H 323 × L 332 cm
Un certificat d'authenticité de l'Arazzeria Scassa sera remis à l'acquéreur

Bibliographie :

– D. Avanzo, S. Cincotti, "Da Kandinsky a Botero tutti in un filo", Skira, 2018, reproduit p. 175

– V. Terraloni, "Museo degli arazzi Scassa", catalogue d'exposition, Skira, 2010, reproduit p. 175

Exposition :

– Milan, Galleria Tempini, "Fuori salone", 2024

– Venise, Palazzo Zaguri, "Da Kandinsky a Botero tutti in un filo", 1 novembre 2018 - 30 septembre 2019

– Caraglio, Filatoio di Caraglio, "Muralnomad", 30 mars - 17 juin 2018

– Asti, Museo della Provincia di Asti Scassa, "Museo degli arazzi Scassa", 2010

70 000 / 100 000 €

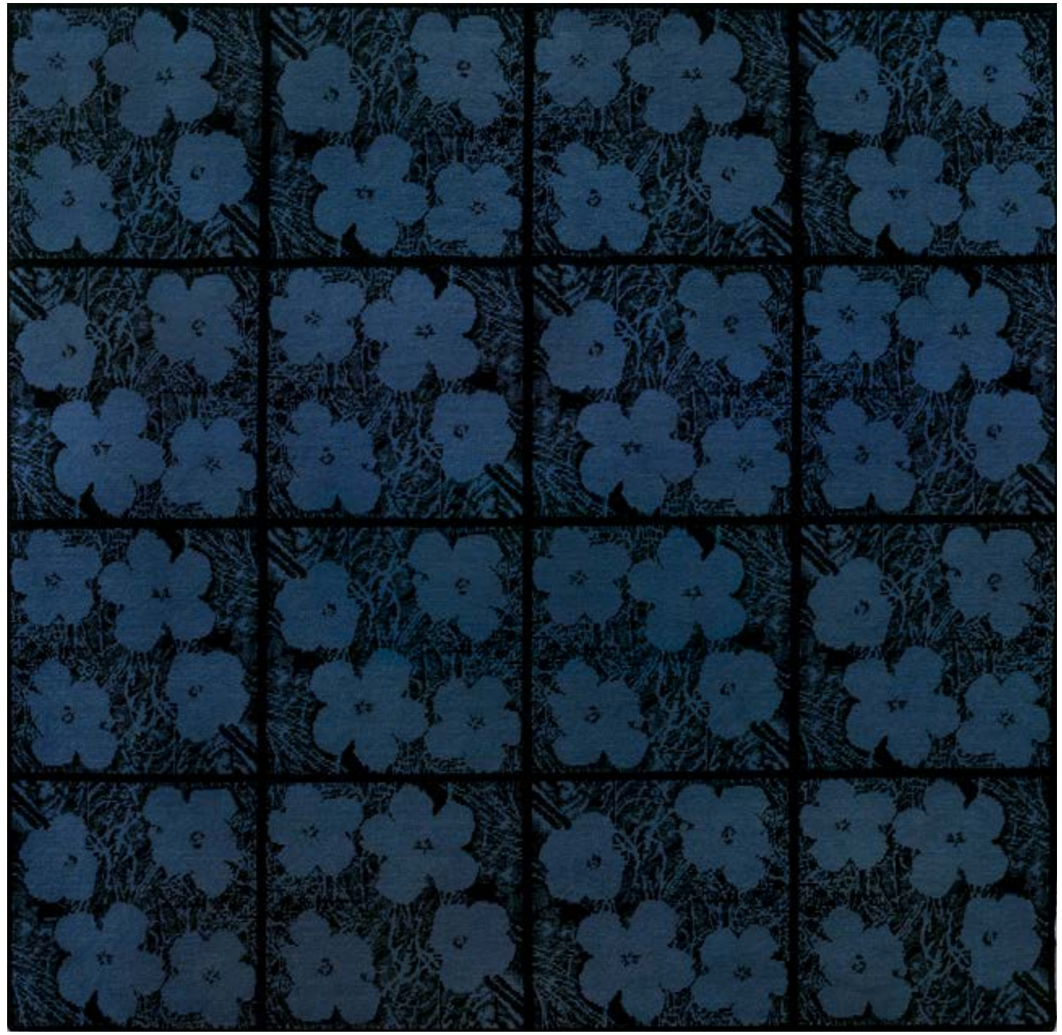

03

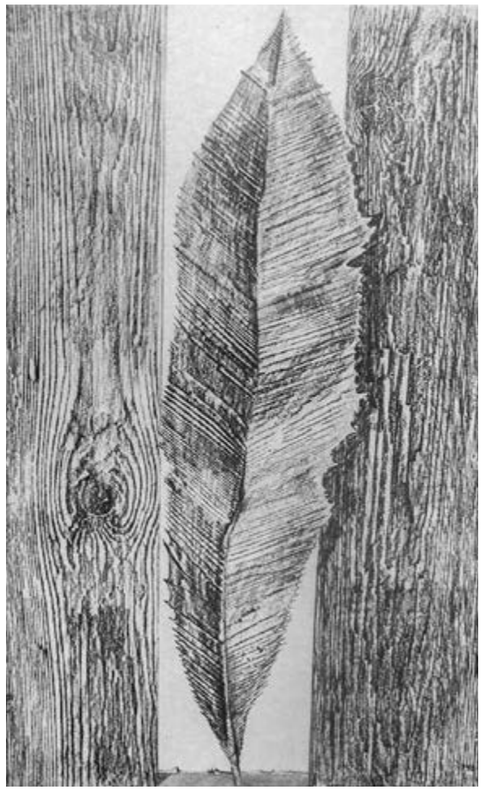

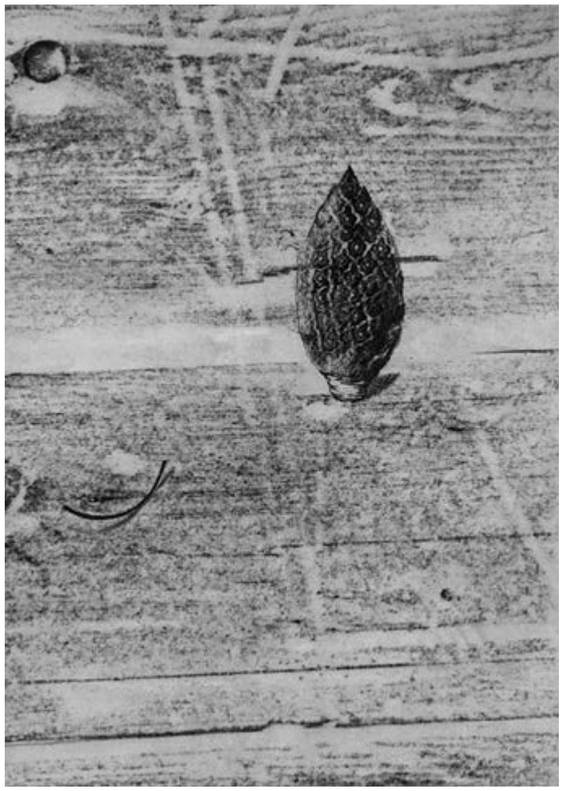

Max Ernst le fascinant cyprès © ADAGP, Paris, 2025

« L'univers de Max Ernst déconcerte et étonne… Forêts de pierres, animaux chimères, masques incarnés ou oiseaux anthropomorphes, la beauté énigmatique et parfois même ironique des œuvres de Max Ernst nous plonge dans l'extravagance de ses mondes, magiques et libérés. »

Exposition à Caumont Centre d'Art, Aix-en-Provence

Détail du lot n° 04

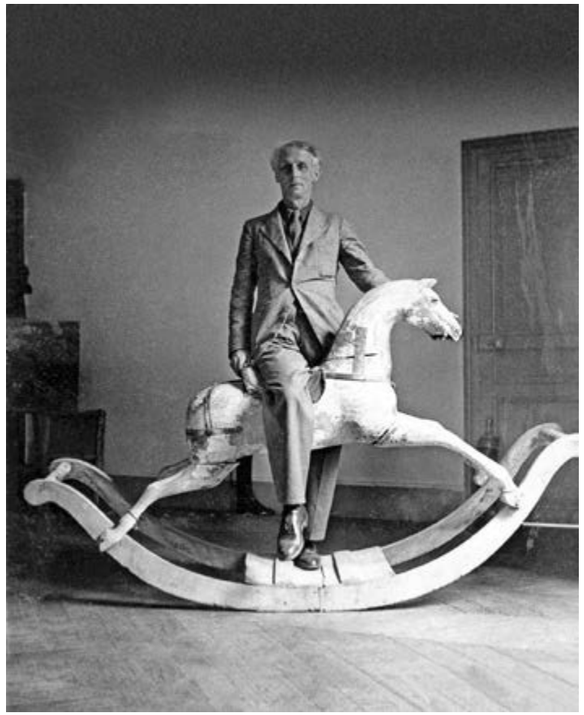

Portrait Max Ernst © D.R.

04. **Max Ernst** (1891-1976), d'après

Le cyprès fascinant
Tapisserie haute-lisse en coton et laine
Tissée par l'Arazzeria Scassa, Asti
Signature tissée en bas à droite
Pictogramme de l'atelier sur la bordure à droite
Édition "1/6"
Modèle créé vers 1970
H 203 × L 277 cm
Un certificat d'authenticité de l'Arazzeria Scassa sera remis à l'acquéreur

Bibliographie :

– E. Danese, "L'arte al telaio. L'arazzeria Scassa dal 1957 ad oggi.", Allemandi, 2000, reproduit

– V. Terraloni, "Museo degli arazzi Scassa", catalogue d'exposition, Skira, 2010, reproduit p. 91

Expositions :

– Asti, Museo della Provincia di Asti Scassa, "Museo degli arazzi Scassa", 2010

– Ravenna, Palazzo Mauro de André, "Intrecci d'artista", 26 août - 12 septembre 2011

– Pordenone, Galleria Sagittaria, "Arazzi del XX secolo dalla Certosa di Valmanera in Asti", 29 novembre 2008 - 8 février 2009

– Halmstad, Länsmuseet, "The Art at the Loom. Scassa Tapestry Weaving since 1957", 2002

– Asti, Certosa di Valmanera, "L'arte al telaio. L'Arazzeria Scassa dal 1957 ad oggi", 6 mai - 30 juillet 2000

40 000 / 60 000 €

04

© Archivio Arazzeria Scassa SRL Photographes Marco Da Re et Alessandro Carlozzo

© Archivio Arazzeria Scassa

05. **Paul Klee** (1879-1940), d'après

La partenza dei navigli
Tapisserie haute-lisse en coton et laine
Tissée par l'Arazzeria Scassa, Asti
Signature tissée en haut à droite
Pictogramme de l'atelier sur la bordure à droite
Édition "1/6"
Modèle créé vers 1990
H 192 × L 251 cm
Un certificat d'authenticité de l'Arazzeria Scassa sera remis à l'acquéreur

Bibliographie :

– E. Danese, "L'arte al telaio. L'arazzeria Scassa dal 1957 ad oggi.", Allemandi, 2000, reproduit

– V. Terraloni, "Museo degli arazzi Scassa", catalogue d'exposition, Skira, 2010, reproduit p. 123

Exposition :

– Asti, Museo della Provincia di Asti Scassa, "Museo degli arazzi Scassa", 2010

– Umbertide, Rocca di Umbertide – Centro per l'Arte Contemporanea, "Scassa arazziere. L'arazzeria di Asti", 2010

– Asti, Certosa di Valmanera, "L'arte al telaio. L'arazzeria Scassa dal 1957 ad oggi.", 6 mai - 30 juillet 2000

40 000 / 60 000 €

05

06

06. **Paul Klee** (1879-1940), d'après
Fiori al crepuscolo
Tapisserie haute-lisse en coton et laine
Pictogramme de l'atelier sur la bordure à droite
Édition "1/6"
Modèle créé en 2011
H 106 × L 239 cm
Un certificat d'authenticité de l'Arazzeria Scassa sera remis à l'acquéreur
Exposition :
– Milan, Galleria Tempini, "Fuori salone", 2024
30 000 / 40 000 €

Portrait de Joan Miro © D.R.

07. **Joan Miro** (1893-1983), d'après
La Leçon de ski
Tapis en laine tissée à la main
Tissée par l'Arazzeria Scassa, Asti
Édition "2/6"
Modèle créé vers 1975
H 194 × L 211 cm
Un certificat d'authenticité de l'Arazzeria Scassa sera remis à l'acquéreur

Bibliographie :

– D. Avanzo, S. Cincotti, "Da Kandinsky a Botero tutti in un filo", Skira, 2018, reproduit p. 150

– V. Terraloni, "Museo degli arazzi Scassa", catalogue d'exposition, Skira, 2010, reproduit p. 149

Exposition :

– Milan, Galleria Tempini, "Fuori salone", 2024

– Venise, Palazzo Zaguri, "Da Kandinsky a Botero tutti in un filo", 1er novembre 2018 - 30 septembre 2019

– Asti, Museo della Provincia di Asti Scassa, "Museo degli arazzi Scassa", 2010

– Collegno, Sale delle Arti, "Filo lungo filo, un nodo si farà-artigianato tessile", 2004

30 000 / 40 000 €

07

«Il y a quelques jours, alors que j'essayais de survivre aux appels téléphoniques, courriels, télécopies, ordinateurs, internet, à l'interface et à l'interaction, un homme, qui m'était alors inconnu, a demandé à venir dans mon atelier. Il m'a dit qu'il s'appelait Ugo Scassa et, parlant très vite avec un accent piémontais, il m'a expliqué qu'il réalisait depuis des années des tapisseries à partir de cartons d'artistes italiens et étrangers ; que ses tapisseries avaient été exposées dans de nombreuses galeries et musées importants. Il m'a dit qu'il avait beaucoup de jeunes femmes très talentueuses qui réalisaient les tapisseries et qu'il était en mesure de vendre ces tapisseries… dans une tapisserie, il y avait parfois des centaines de couleurs et qu'il colorait la laine dans son atelier avec des couleurs chimiques parce que les couleurs naturelles les corrodaient. Il disait que c'était très compliqué, et que c'était aussi très compliqué de satisfaire les artistes ; il disait qu'il avait travaillé avec Corrado Cagli, Max Ernst, Spazzapan, Mastroianni, Guttuso… Puis tout d'un coup je me suis souvenu : Ugo Scassa avait réalisé sa première tapisserie à partir d'un de mes cartons… Il y a eu un déclic…»

Ettore Sottsass

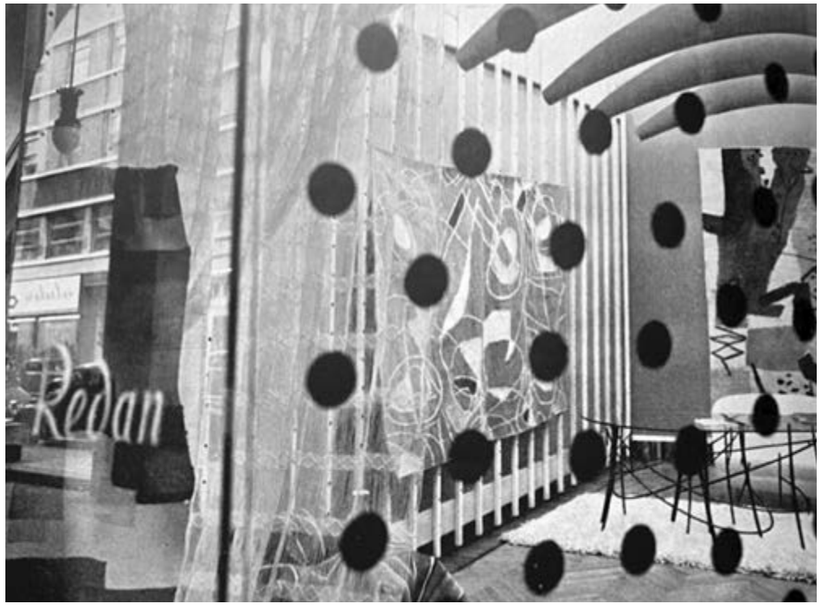

Vues de la galerie Le Prisma à Turin © Archivio Arazzeria Scassa

08. **Ettore Sottsass** (1917-2007)
Lampe
Fer et textile
Prototype
Modèle créé vers 1959
H 119,5 × L 24 × P 24 cm
20 000 / 30 000 €

08

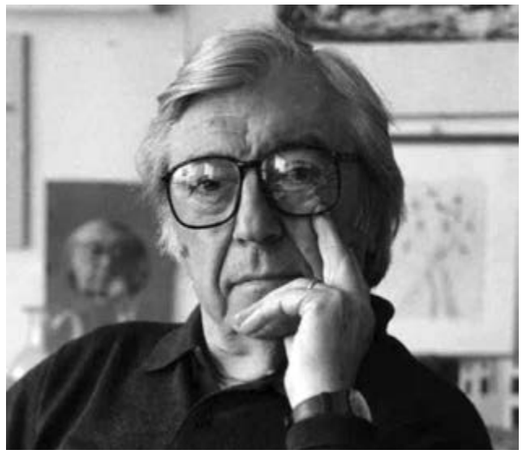

Portrait de Luigi Spazzapan © D.R.

Portrait d'Ettore Sottsass © D.R.

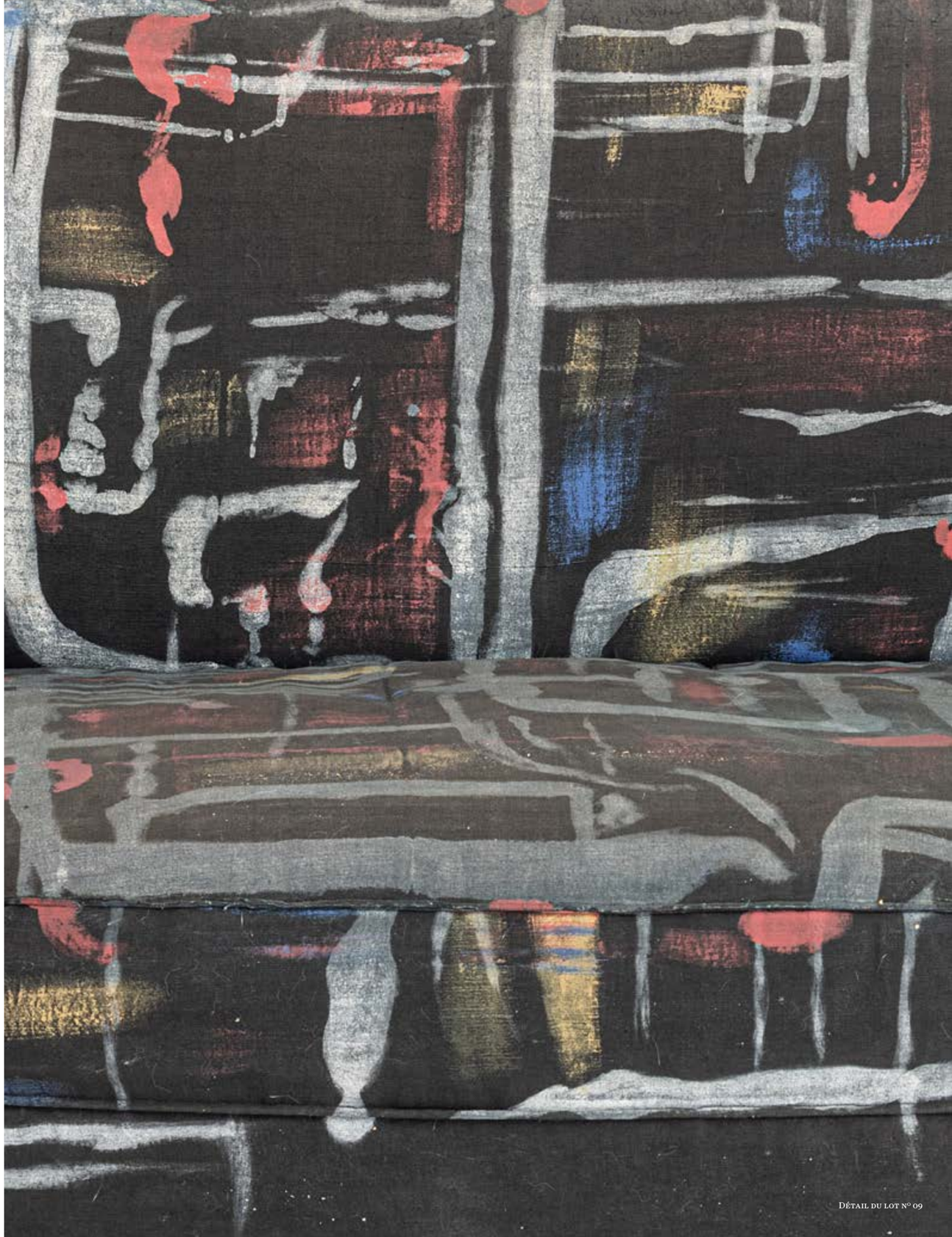

Détail du lot n° 09

© Archivio Arazzeria Scassa

© Archivio Arazzeria Scassa

09

09. **Ettore Sottsass** (1917-2007)
& **Luigi Spazzapan** (1889-1958)
Canapé
Prototype
Modélé créé vers 1959
H 81 × L 137 × P 60 cm
20 000 / 30 000 €

Portrait d'Ettore Sottsass © D.R.

10. **Ettore Sottsass** (1917-2007), d'après
Tapis en laine
Tissée par l'Arazzeria Scassa, Asti
Modèle créé en 2024
H 198 × L 149 cm
15 000 / 20 000 €

10

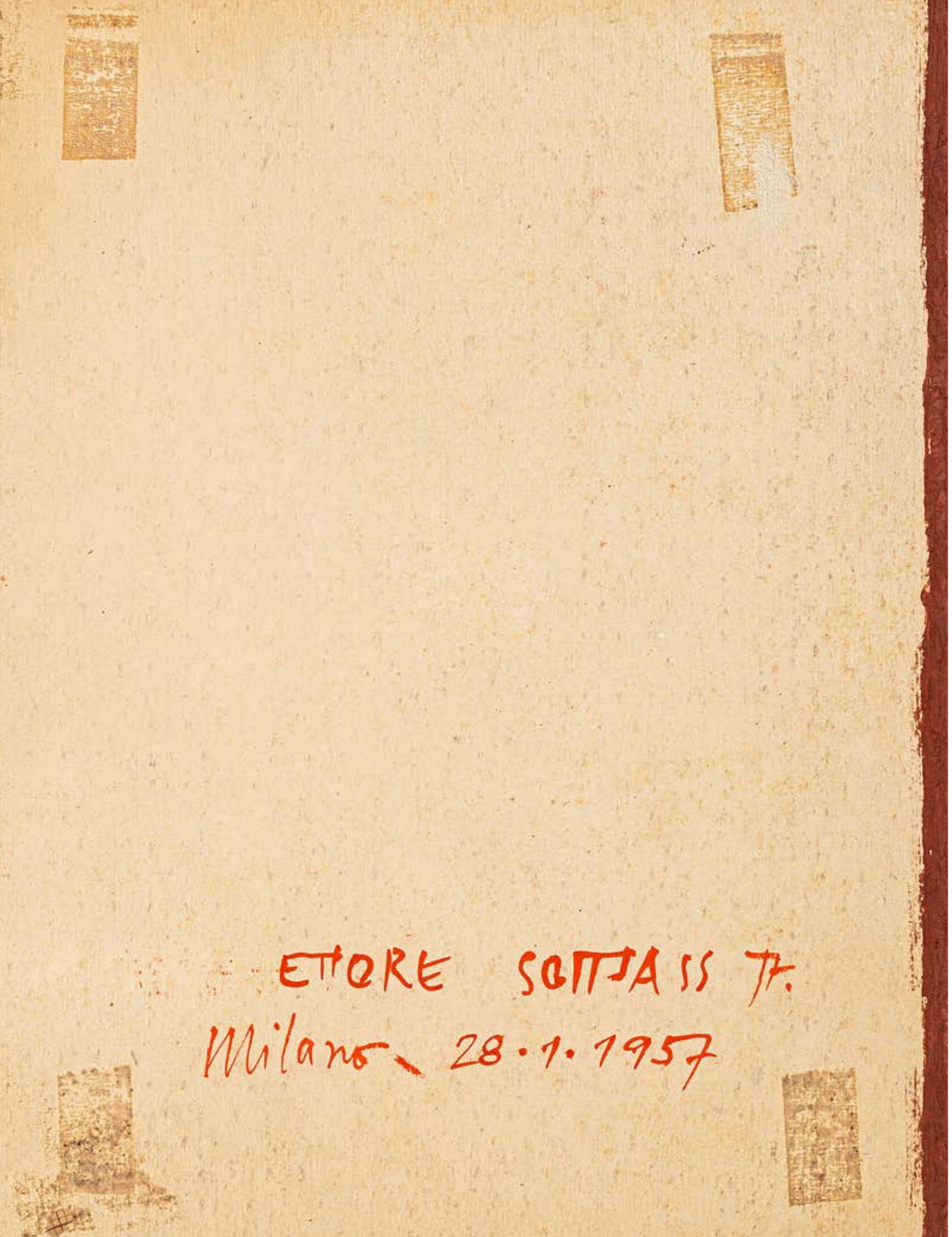

11

11. **Ettore Sottsass** (1917-2007)
Projet de tapisserie, 28.01.1957
Gouache sur papier
Signé, daté et situé au dos
H 36 × L 28 cm
12 000 / 18 000 €

12

12. **Ettore Sottsass** (1917-2007)
Cendrier
Céramique partiellement émaillée
Signée au revers
Modèle créé vers 1959
Ø 20 cm
8 000 / 12 000 €

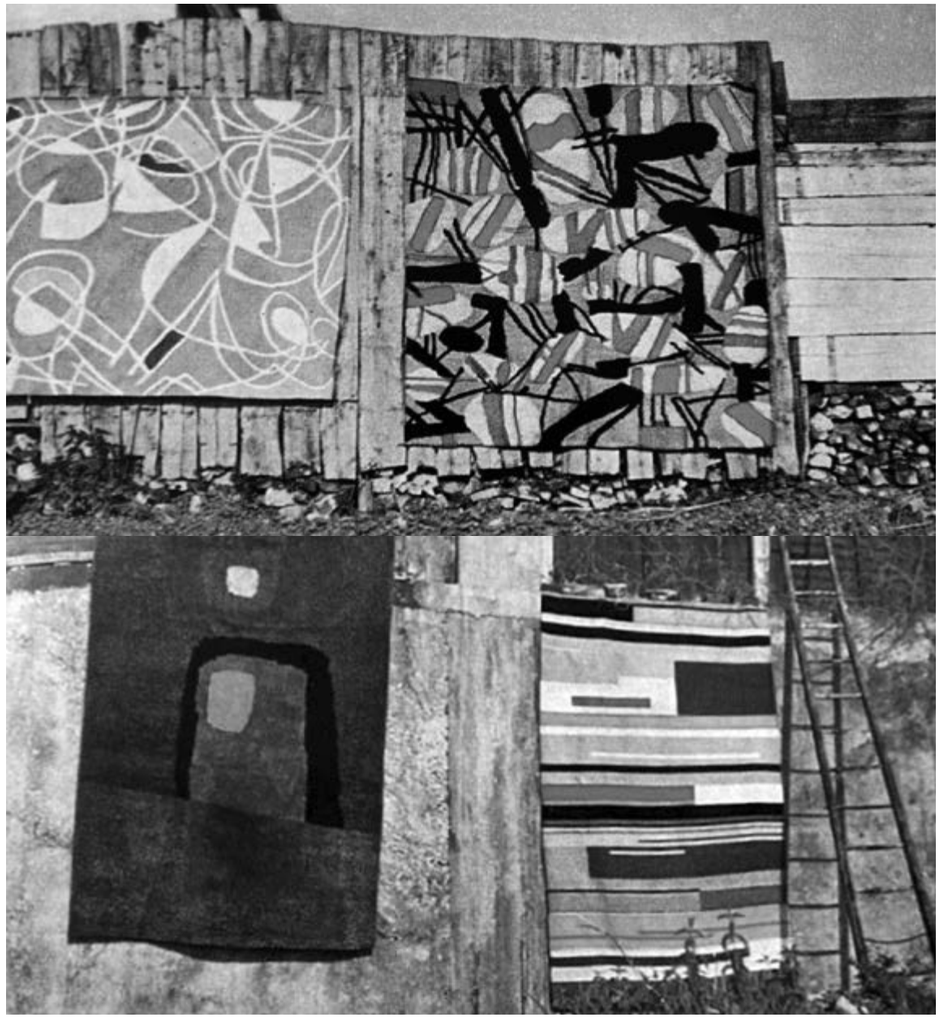

© Archivio Arazzeria Scassa

13

13. **Ettore Sottsass** (1917-2007)
Projet de tapisserie, 11.11.1954
Gouache sur papier
Signé au dos
H 26,5 × L 16 cm
12 000 / 18 000 €

14

14. **Ettore Sottsass** (1917-2007)
Projet de tapisserie, février 1957
Gouache sur papier
Signé et daté en bas à gauche
Annoté en bas à droite “Tappeto per la Biennale. Attenzione! La tadelta ai colori e importantissima”
H 39,5 × L 33 cm
12 000 / 18 000 €

15

15. **Ettore Sottsass** (1917-2007)
Projet de tapisserie, 1954
Gouache sur papier
Signé au dos
H 45 × L 27,5 cm
10 000 / 15 000 €

© Archivio Arazzeria Scassa

16. **Ettore Sottsass** (1917-2007)
Projet de tapisserie, 22.07.1954
Gouache sur papier
Signé et daté au dos
H 69 × L 49 cm
10 000 / 15 000 €

16

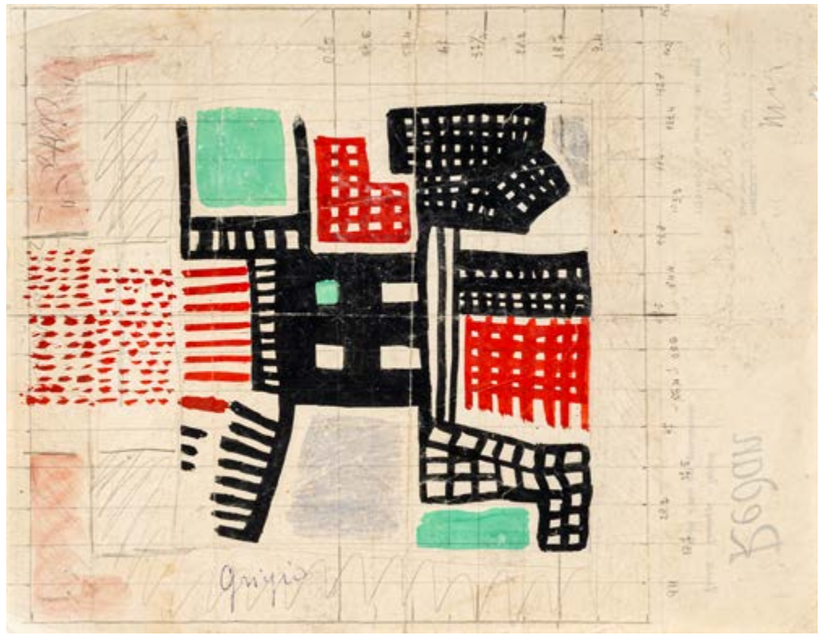

17

17. **Ettore Sottsass** (1917-2007)
***Citta*, 27.10.1954**
Gouache sur papier japon
Signé, titré et daté le long de la tranche verticale gauche
H 69 × L 49 cm
10 000 / 15 000 €

18. **Ettore Sottsass** (1917-2007)
Projet de tapisserie, mai 1955
Gouache sur papier
Signé en bas à droite
Daté et annoté en bas à gauche
H 47,5 × L 33 cm
10 000 / 15 000 €

18

CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE - PIASA

« Constituent des ventes aux enchères publiques les ventes faisant intervenir un tiers, agissant comme mandataire du propriétaire ou de son représentant, pour proposer et adjuger un bien au mieux-disant des enchérisseurs à l'issue d'un procédé de mise en concurrence ouvert au public et transparent. Le mieux-disant des enchérisseurs acquiert le bien adjugé à son profit ; il est tenu d'en payer le prix. Sauf dispositions particulières et le cas des ventes effectuées dans le cercle purement privé, ces ventes sont ouvertes à toute personne pouvant enchérir et aucune entrave ne peut être portée à la liberté des enchères. » (Article L 320-2 du Code de commerce)

La Maison de Ventes PIASA est un opérateur de ventes volontaires régi par les dispositions des articles L 321-1 et suivants du Code de commerce.

La Maison de Ventes agit comme mandataire du vendeur qui contracte avec l'acheteur.

Les ventes aux enchères sont soumises aux présentes conditions générales.

AVANT LA VENTE

1. Description et présentation des lots

Les acquéreurs potentiels sont invités à examiner les biens pouvant les intéresser et à constater leur état avant la vente aux enchères, notamment pendant les expositions.

PIASA se tient à leur disposition pour leur fournir des rapports de condition sur l'état des lots, en fonction des connaissances artistiques et scientifiques à la date de la vente. Les rapports de condition sont disponibles gratuitement, sur demande, pour aider l'acquéreur potentiel à évaluer l'état d'un lot.

L'absence de réserve au catalogue n'implique pas que le lot soit en parfait état de conservation et exempt de restauration ou imperfection (usures, craquelures, rentoilage). Les lots sont vendus dans l'état dans lequel ils se trouvent au moment de la vente. En conséquence, aucune réclamation ne sera recevable dès l'adjudication prononcée, les lots ayant pu être examinés lors de l'exposition.

Les dimensions et poids sont donnés à titre indicatif. Les couleurs et les nuances peuvent différer sur papier ou à l'écran par rapport à leur présentation lors d'un examen physique.

2. Estimation

Dans le catalogue, l'estimation figure à la suite de chaque lot. Il ne s'agit que d'une indication, le prix d'adjudication résulte du libre jeu des enchères.

L'estimation basse mentionnée dans le catalogue ne peut être inférieure au prix de réserve, et pourra être modifiée jusqu'au moment de la vente.

Les estimations ne comprennent aucunes taxes ou frais applicables.

Les estimations peuvent être données en plusieurs monnaies. L'arrondie de ces conversions peut entraîner une légère modification des arrondissements légaux.

3. Provenance et authenticité

Dans le cadre de la protection des biens culturels PIASA met tout en œuvre dans la mesure de ses moyens pour s'assurer de la provenance des lots mis en vente. En cas de contestations notamment sur l'authenticité ou l'origine des objets vendus, la responsabilité éventuelle de PIASA, tenue par une obligation de moyens, ne peut être engagée qu'à la condition expresse qu'une faute personnelle et prouvée soit démontrée à son encontre.

L'action en responsabilité civile à l'encontre de la Maison de Ventes se prescrit par 5 ans à compter de l'adjudication ou de la prisée.

PIASA se réserve le droit de retirer le lot avant la vente ou pendant la vente aux enchères s'il y a des doutes sur son authenticité ou sa provenance.

4. Indications particulières

Les lots précédés d'un * appartiennent à un actionnaire, un collaborateur ou un expert de la société PIASA. Les notices d'information contenues dans le catalogue sont établies avec toutes les diligences requises, par PIASA et l'expert qui l'assiste le cas échéant, sous réserve des notifications, déclarations, rectifications, annoncées verbalement au moment de la présentation de l'objet et portées au procès-verbal de la vente.

PARTICIPATION A LA VENTE

Les enchérisseurs sont invités à se faire connaître auprès de PIASA avant la vente afin de procéder à l'enregistrement de leurs données personnelles.

Pour une personne physique, son enregistrement nécessite une pièce d'identité avec photo et un justificatif de domicile si son adresse actuelle ne figure pas sur la pièce d'identité.

Pour une société, son enregistrement nécessite un certificat d'immatriculation de moins de trois mois indiquant le nom du représentant légal et son siège social.

PIASA se réserve le droit de ne pas enregistrer un client à la vente si les collaborateurs considèrent que ce client n'apporte pas toutes les garanties pour la sécurité de la transaction. Toute fausse indication concernant l'identité du client engagera sa responsabilité.

Plusieurs possibilités s'offrent au client pour enchérir.

1. Enchères en salle

Le mode usuel pour enchérir consiste à être présent en salle pendant la vente. Vous devez vous enregistrer en ligne ou en personne au sein de nos locaux 24 heure avant la vente.

2. Ordres d'achat

Le client ne pouvant assister à la vente pourra laisser un ordre d'achat. PIASA agira pour le compte de l'enchérisseur, selon les instructions contenues dans le formulaire d'ordre d'achat, et au mieux de ses intérêts. Étant entendu que les limites en euros inscrites sur l'ordre d'achat correspondent au prix marteau et ne comprennent pas les taxes et commissions à la charge de l'acheteur. Lorsque deux ordres d'achat sont identiques, la priorité revient au premier ordre reçu.

3. Enchères téléphoniques

PIASA peut porter des enchères téléphoniques pour le compte d'un acquéreur potentiel. L'acquéreur potentiel devra se faire connaître au préalable de la maison de vente. La responsabilité de PIASA ne peut être engagée pour un problème de liaison téléphonique ou en cas d'erreur ou d'omissions relatives à la réception des enchères téléphoniques.

Il ne sera accepté aucune enchère téléphonique pour les lots dont l'estimation est inférieure à 300 €.

Les ordres d'achat écrits ou les enchères par téléphone sont une facilité pour les clients mise en place à titre gracieux. Ni PIASA, ni ses employés ne pourront être tenus pour responsables en cas d'erreurs éventuelles ou omissions dans leur exécution comme en cas de non-exécution de ceux-ci.

4. Enchères en ligne

PIASA ne peut être responsable en cas de dysfonctionnement des plateformes utilisées pour enchérir en ligne. L'utilisateur doit prendre connaissance et accepter, sans réserve, les conditions d'utilisation de cette plateforme.

5. Mandat pour le compte d'un tiers

Tout enchérisseur est réputé agir pour son propre compte, cependant il peut informer au préalable PIASA de sa qualité de mandataire pour le compte d'un tiers.

PIASA se réserve le droit d'accepter ou de refuser le mandat.

Les demandes d'ordres d'achat et d'enchères téléphoniques peuvent être faites par le biais du formulaire en ligne sur le site www.piasa.fr ou en utilisant le formulaire prévu à cet effet à la fin du catalogue de vente.

DÉROULEMENT DE LA VENTE

1. Le jeu des enchères

Le commissaire-priseur est en droit de faire progresser librement les enchères. Dans le cas où un prix de réserve a été fixé par le vendeur, le commissaire-priseur peut faire porter les enchères pour le compte du vendeur jusqu'à ce que ce prix soit atteint.

Les enchères en salle priment sur les enchères online.

L'adjudicataire sera le plus offrant et le dernier enchérisseur.

Après le coup de marteau, le commissaire-priseur ne pourra prendre aucune enchère quelle qu'elle soit.

2. La présentation des objets

Les éventuelles modifications aux descriptions du catalogue seront énoncées verbalement pendant la vente et noté au procès-verbal.

PIASA peut utiliser des moyens vidéo pendant la vente aux enchères pour la présentation des objets mis en vente. PIASA ne pourra engager sa responsabilité en cas d'erreur de manipulation sur les plateformes (présentation d'un bien différent de celui sur lequel les enchères sont portées).

3. Droit de préemption

Conformément aux dispositions des articles L123-1 et L123-2 du Code du Patrimoine, l'État français dispose d'un droit de préemption sur certaines œuvres d'art mises en vente lors des enchères publiques. L'État se trouve alors subrogé au dernier enchérisseur. L'exercice de ce droit intervient immédiatement après le coup de marteau, et est confirmé dans un délai de quinze jours à compter de la vente. PIASA ne pourra être tenu pour responsable des conditions de la préemption par l'État français.

CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE - PIASA

EXÉCUTION DE LA VENTE

L'adjudication réalise le transfert de propriété. Un contrat de vente est conclu entre le vendeur et l'adjudicataire.

Dès l'adjudication, les objets sont placés sous l'entière responsabilité de l'acquéreur qui devra les enlever dans les plus brefs délais.

1. Paiement

L'article L320-2 du code de commerce énonce que le mieux disant des enchérisseurs acquiert le bien adjugé en son profit et est tenu d'en payer le prix au comptant.

Le règlement du bien, ainsi que celui des taxes s'y appliquant, sera effectué en euros.

L'adjudicataire pourra s'acquitter par les moyens suivants :

1. Par carte bancaire uniquement en salle et au 5 Boulevard Ney 75018 Paris : VISA et MASTERCARD. (L'American express n'est pas acceptée)

2. Par chèque bancaire certifié en euros avec présentation obligatoire d'une pièce d'identité en cours de validité, ou d'un Kbis datant de moins de 3 mois pour les personnes morales

3. Par virement bancaire en euros :

BANQUE NEUFLIZE OBC, 3 Avenue Hoche 75008 PARIS

Numéro de Compte International (IBAN)

FR76 3078 8001 0009 0121 9000 289

BIC (Bank Identification Code)

NSMBFRPPXXX

4. Les chèques tirés sur une banque étrangère ne seront autorisés qu'après l'accord préalable de PIASA, pour cela, il est conseillé aux acheteurs d'obtenir, avant la vente, une lettre accréditive de leur banque pour une valeur avoisinant leur intention d'achat, qu'ils transmettront à PIASA.

5. En espèces :

- Jusqu'à 1 000 € frais et taxes comprises lorsque le débiteur a son domicile fiscal en France ou agit pour les besoins d'une activité professionnelle.
- Jusqu'à 15 000 € frais et taxes comprises lorsque le débiteur justifie qu'il n'a pas son domicile fiscal en France et n'agit pas pour les besoins d'une activité professionnelle, sur présentation d'un passeport et justificatif de domicile.

2. Frais acheteur

En sus du prix de l'adjudication, l'adjudicataire devra acquitter par lot et par tranche dégressive les commissions et taxes suivantes :

30 % TTC sur les premiers 700 000 € (25 % HT + TVA 20 %)

24 % TTC de 700 001 € à 4 000 000 € (20 % HT + TVA 20 %)

14,4 % TTC au-delà de 4 000 001 € (12 % HT + TVA 20 %)

Pour les livres, en sus du prix de l'adjudication, l'adjudicataire devra acquitter par lot et par tranche dégressive les commissions et taxes suivantes :

30 % TTC sur les premiers 700 000 €

(28,44 % HT + TVA 5,5%)

24 % TTC de 700 001 € à 4 000 000 €

(22,75 % HT + TVA 5,5%)

14,4 % TTC au-delà de 4 000 001 €

(13,65 % HT + TVA 5,5%)

La société étant sous le régime fiscal de la marge prévu à l'Article 297A du CGI, il ne sera délivré aucun document faisant ressortir la TVA.

L'adjudicataire UE justifiant d'un numéro de TVA intracommunautaire et d'un document prouvant la livraison dans son Etat membre pourra obtenir le remboursement de la TVA sur les commissions.

Lots en provenance hors UE

Les lots dont le n° est précédé par le symbole ***f*** sont soumis à des frais additionnels pouvant être rétrocédé à l'adjudicataire sur présentation des documents douaniers d'exportation hors Union Européenne. Ces frais sont de 6.60% TTC (soit 5.50% HT) sur le prix de l'adjudication.

Les lots dont le n° est précédé par le symbole ***ff*** sont soumis à des frais additionnels de 24,00% TTC (soit 20% HT) sur le prix de l'adjudication.

Pour de plus amples renseignements, veuillez contacter notre service comptabilité au : +33 (0)1 53 34 10 17.

3. Défaut de paiement

Conformément à l'article L 321-14 du Code de commerce, à défaut de paiement par l'adjudicataire, après mise en demeure adressée à l'acquéreur par lettre recommandée avec accusé de réception, restée infructueuse, le bien est remis en vente à la demande du vendeur sur réitération des enchères ; si le vendeur ne formule pas cette demande dans un délai de trois mois à compter de l'adjudication, PIASA aura mandat d'agir en son nom et pour son compte et pourra :

- soit notifier à l'adjudicataire défaillant la résolution de plein droit de la vente, sans préjudice des éventuels dommages-intérêts. L'adjudicataire défaillant demeure redevable des frais de vente ;
- soit poursuivre l'exécution forcée de la vente et le paiement du prix d'adjudication et des frais de vente, pour son propre compte et/ou pour le compte du vendeur.

PIASA SA se réserve le droit d'exclure des ventes futures tout adjudicataire qui aura été défaillant ou qui n'aura pas respecté les présentes conditions générales de vente.

À ce sujet, la société de ventes volontaires PIASA est adhérente au Registre central de prévention des impayés des Commissaires-priseurs auprès duquel les incidents de paiement sont susceptibles d'inscription. Les droits d'accès, de rectification et d'opposition pour motif légitime sont à exercer par le débiteur concerné auprès du Symev, 15 rue Freycinet, 75016 Paris.

RETRAIT DES LOTS

Le transport des lots devra être effectué aux frais et sous l'entière responsabilité de l'adjudicataire.

Aucun lot ne sera remis aux acquéreurs avant l'acquittement de l'intégralité des sommes dues. En cas de paiement par chèque ou par virement, la délivrance des objets, pourra être différée jusqu'à l'encaissement. Les frais de dépôt sont, en ce cas, à la charge de l'adjudicataire.

Tous les achats réglés pourront être enlevés 24 heures après la vente :

AU SEIN DE NOTRE ZONE DE STOCKAGE

5 boulevard Ney 75018 Paris (Ouvert de 9h à 12h et de 14h à 17h). L'entrée se fait par le 215 rue d'Aubervilliers 75018 Paris (Niveau -1, zone C-15). Hauteur maximum du camion : 3m90. L'enlèvement des objets se fait sur rendez-vous par mail : piasa-ney@piasa.fr

AU SEIN DE NOS LOCAUX

118 rue du Faubourg Saint-Honoré, 75008 Paris pour récupérer des bijoux. L'enlèvement des bijoux se fait sur rendez-vous auprès du département Bijoux (Contact : Dora Blary | +33 (0)1 53 34 13 30 | d.blary@piasa.fr).

Les lots pourront être gardés à titre gracieux pendant 30 jours. Passé ce délai, des frais de dépôts et d'assurance seront supportés par les acquéreurs au tarif de 30 € HT forfaitaire et 3 € HT par jour calendaire et par lot, 6 € HT par jour calendaire et par lot concernant le mobilier.

Passé 60 jours, PIASA décline toute responsabilité quant aux dommages que l'objet pourrait encourir, la garantie de PIASA cessera alors de plein droit.

EXPORTATION

L'exportation hors de France ou l'importation dans un autres pays d'un lot, peut être affectée par les lois du pays dans lequel il est exporté, ou importé. L'exportation de tout bien hors de France ou l'importation dans un autre pays peut être soumise à l'obtention d'une ou plusieurs autorisation(s) d'exporter ou d'importer. Certaines lois peuvent interdire l'importation ou interdire la revente d'un lot dans le pays dans lequel il a été importé.

L'exportation de certains objets dans un pays de l'Union Européenne est subordonnée à l'obtention d'un certificat d'exportation délivré par les services compétents du Ministère de la Culture, dans un délai maximum de 4 mois à compter de sa demande.

La réglementation internationale du 3 mars 1973, dite Convention de Washington, a pour effet la protection de spécimens et d'espèces dits menacés d'extinction. L'exportation ou l'importation de tout lot fait ou comportant une partie (quel qu'en soit le pourcentage) en ivoire, écailles de tortues, peau de crocodile, corne de rhinocéros, os de baleine, certaines espèces de corail et en palissandre etc. peut être restreinte ou interdite.

A titre informatif, le nouveau règlement (UE) 2021/2280 de la Commission du 16 décembre 2021 interdit l'exportation en dehors de l'Union Européenne de tout lot contenant un élément en ivoire travaillé, à l'exception des instruments de musique pré-1975.

Il appartient, sous sa seule responsabilité, à l'acheteur de prendre conseil et vérifier la possibilité de se conformer aux dispositions légales ou règlementaires qui peuvent s'appliquer à l'exportation ou l'importation d'un lot, avant même d'enchérir. Dans certains cas, le lot concerné ne peut être transporté qu'assorti d'une confirmation par expert, aux frais de l'acheteur, de l'espèce et ou de l'âge du spécimen concerné.

PIASA peut, sur demande, assister l'acheteur dans l'obtention des autorisations et rapport d'expert requis. Ces démarches seront conduites aux frais de l'acheteur. Cependant, PIASA ne peut garantir l'obtention que les autorisations seront délivrées.

En cas de refus de permis ou de délai d'obtention de celui-ci, l'acheteur reste redevable de la totalité du prix d'achat du lot. Un tel refus ou délai ne saurait en aucun cas justifier le retard du paiement ou l'annulation de la vente.

LOI APPLICABLE ET ATTRIBUTION DE COMPÉTENCE

Les dispositions des conditions de vente sont indépendantes les unes des autres. La nullité d'une des conditions ne peut entraîner l'inapplicabilité des autres conditions de vente.

Les présentes conditions de ventes sont rédigées en français et régies par le droit français. Les éventuels litiges relatifs à l'interprétation ou l'application des présentes Conditions Générales de Vente seront portés devant les juridictions françaises, compétentes dans le ressort du siège social de PIASA.

PROTECTION DES DONNÉES PERSONNELLES

Le client PIASA dispose d'un droit d'accès et de rectification aux données nominatives fournies à PIASA dans les conditions de la loi Informatique et Liberté du 6 janvier 1978 modifiée par la loi du 6 août 2004. Depuis le 25 mai 2018, PIASA est en conformité avec la nouvelle réglementation européenne de la protection des données personnelles. Ces données pourront être communiquées aux autorités compétentes dès lors que la réglementation l'impose.

GENERAL TERMS AND CONDITIONS OF AUCTION - PIASA

"Public auctions are sales which involve the participation of a third party, acting as agent of the owner or his representative, to offer and sell an item of property to the highest bidder at the end of a process of competitive bidding that is open to the public and transparent. The highest bidder acquires the sold item for his own benefit ; he is bound to pay the price. Except where specially provided otherwise or for sales made within a purely private circle, these sales are open to any person able to bid and no restriction may be made on the freedom of bidding." (Article L 320-2 of the Commercial Code)

The Maison de Ventes (Auction House) PIASA is a public auction operator governed by the provisions of Articles L 321-1 et seq. of the Commercial Code.

The Auction House acts as agent of the seller who enters into contract with the buyer.

The auctions are subject to these general terms and conditions.

PRIOR TO THE SALE

1. Description and presentation of the lots

Potential buyers are invited to examine the items that may interest them and to observe their condition prior to the auction, including in particular during exhibitions.

PIASA remains at their disposal to provide reports on the condition of the lots, according to artistic and scientific knowledge at the date of the auction. Condition reports are available free of charge, upon request, to assist the prospective buyer in evaluating the condition of a lot.

The absence of a reserve in the catalog doesn't imply that the lot is perfectly conserved and free of restorations or imperfections (wear and tear, cracks, lining). The lots are sold in the condition in which they are at the time of the sale. Consequently, no claim will be admissible as of the time of the adjudication, as the lots were available for examination at the exhibition.

The dimensions and weights are given for information only. Colors and shades may vary on paper or on screen from their presentation during a physical examination.

2. Appraisal

In the catalog, appraisal appears after each lot. This is only an indication, the hammer price shall result from free bidding. Appraisals may be given in several currencies. The rounding of these conversions may lead to a slight difference compared to laws on rounding.

The low estimate mentioned in the catalog cannot be lower than the reserve price, and can be modified until the moment of the sale.

Appraisals don't include any applicable taxes or fees.

3. Provenance and authenticity

In the framework of the protection of items of cultural property, PIASA makes all effort within its means to verify the origin of the auctioned lots. In the event of dispute, notably as to the authenticity or origin of the sold items, PIASA, bound by a best efforts obligation, shall only be liable under the express condition of demonstration that it has committed a proven personal wrong.

Any liability claim against the Auction House will be barred after the limitation period of 5 years following the sale or appraisal. PIASA reserves the right to withdraw the lot from auction at any time if there is doubt as to its authenticity or origin.

4. Special indications

The lots preceded by an * belong to a shareholder, employee or expert of PIASA. The information notices contained in the catalogue are drawn up with all due diligence, by PIASA and the expert assisting it where relevant, subject to any notifications, declarations or rectifications announced orally at the time of presentation of the item and set down in the minutes of the sale.

PARTICIPATION TO THE AUCTION

Bidders are invited to present themselves to PIASA SA before the sale in order to enable their personal details to be registered (an identity document will be requested).

For an individual, registration requires photo identification and proof of address if the current address is not on the identification.

For a company, registration requires a certificate of registration less than three months old indicating the name of the legal representative and the registered office.

PIASA reserves the right not to register a client for sale if the employees consider that this client does not bring all the guarantees for the security of the transaction. Any false information concerning the bidder's identity will give rise to his or her liability.

There are several possibilities for buyers to bid.

1. Bidding in the auction room

The usual method of bidding is by being present in the room during the auction. You must register online or in person at our office 24 hours before the sale.

2. Purchase orders

A customer who cannot attend the sale may leave a purchase order. PIASA will act on behalf of the bidder, in accordance with the instructions contained on the purchase order form, and in his or her best interests. The the limits in euros indicated on the purchase order correspond to the hammer price and do not include taxes and commissions payable by the buyer. If two purchase orders are identical, priority will go to the first order received.

3. Telephone bidding

PIASA may carry telephone bids on behalf of a potential buyer. The potential buyer must present himself to the auction house in advance. PIASA cannot be held liable for any difficulty in the telephone connection or in the event of error or omission concerning the receipt of telephone bids.

No telephone bids will be accepted for lots where the appraisal is less than €300.

Written purchase orders or telephone bids are facilities that are provided to customers without charge. Neither PIASA nor its employees may be held liable in the event of any error or omission in executing them or failing to execute them.

4. Bid Online

PIASA cannot be held responsible in the event of dysfunction of the platforms used to bid online. The user must read and accept, without reservation, the conditions of use of this platform.

5. Mandate on behalf of a third party

Each bidder is deemed to be acting on his own behalf, however he may inform PIASA in advance that he is acting as agent on behalf of a third party. PIASA reserves the right to accept or refuse the agent's representative status.

Requests for purchase orders and telephone bids may be made using the online form available on the site www.piasa.fr or by using the form provided for this purpose at the end of the auction catalogue.

AUCTION PROCEEDINGS

1. The bids

The auctioneer is freely entitled to proceed with bidding. Bids made in the auction room will take precedence to online bids.

In the event that a reserve price has been set by the seller, PIASA may carry bids on behalf of the seller until this price has been reached. The lower limit of the appraisal stated in the catalogue cannot be lower than the reserve price, and may be modified up to the time of the auction.

The winning bidder shall be the highest and final bidder.

After the hammer fall, the auctioneer cannot take account of any other bid whatsoever.

2. The presentation of the objects

Any changes to the catalog descriptions will be stated verbally during the sale and noted in the minutes. At the time of the auction, PIASA shall be entitled to shift lots, group or subdivide lots, or withdraw lots from the auction.

PIASA may use video devices during the auction to present the items put up for auction. PIASA shall bear no liability in the event of a handling error (presentation of an item that is different to the one for which bidding is made) or in the event of dysfunction in the platform permitting online bidding.

3. Right of pre-emption

In accordance with the provisions of articles L123-1 and L123-2 of the Code du Patrimoine, amended by the Law of 10 July 2000, the French State has a right of pre-emption over certain works of art sold at public auction. The State will then enter by way of subrogation into the rights of the highest bidder. This right must be exercised immediately after the hammer fall, and confirmed within a period of fifteen days following the sale. PIASA cannot be held liable for the conditions under which pre-emption is exercised by the French State.

GENERAL TERMS AND CONDITIONS OF AUCTION - PIASA

ENFORCEMENT OF THE SALE

The announcement of the sale (adjudication) causes transfer of ownership title. A contract of sale is concluded between the seller and the successful bidder.

As of the time of the adjudication, the items shall be the entire responsibility of the buyer who must remove them as soon as possible. He will also have to insure his purchase(s) as soon as the adjudication is pronounced, the whole of the risks, in particular of loss, degradations, theft or others, being from this moment transferred to him.

1. Payment

In accordance with Article L320-2 of the Code du commerce states, the highest bidder acquires the property auctioned in his favor and is required to pay the price in cash.

Payment for items, together with applicable taxes, shall be made in euros.

The winning bidder may pay using the following means:

1. By credit or debit card only in the auction room, or 5 Boulevard Ney 75018 Paris: VISA and MASTERCARD. (American express not accepted)

2. By certified bank cheque in euros with compulsory presentation of a valid identity document, or extract of registration in the trade registry ("Kbis" extract) dating from within the last 3 months for legal entities.

3. By wire transfer in euros:

BANQUE NEUFLIZE OBC, 3 Avenue Hoche 75008 PARIS

International Bank Account Number (IBAN)

FR76 3078 8001 0009 0121 9000 289

BIC (Bank Identification Code)

NSMBFRPPXXX

4. Cheques drawn on a foreign bank will not be authorised except with PIASA's prior agreement. For that purpose, buyers are advised to obtain a letter of credit from their bank for a value approaching their intended purchase price, which they will transmit to PIASA.

5. In cash:

- Up to €1,000 including costs and taxes, where the debtor's tax residence is in France or if acting for the purposes of a professional activity.

- Up to €15,000 including costs and taxes where the debtor proves not being having tax residency

in France and not acting for the purposes of a professional activity, on presentation of a passport and proof of residence.

2. Buyer's selling costs

In addition to the hammer price, the winning bidder must pay the following commission and taxes, per lot and in accordance with the relevant price brackets:

30% including VAT on the first €700,000 (25% excluding VAT + 20% VAT)

24% including VAT from €700,001 to €4,000,000 (20% excluding VAT + 20% VAT)

14.4% including VAT above €4,000,001 12% excluding VAT + 20% VAT)

For books, in addition to the hammer price, the winning bidder must pay the following commission and taxes, per lot and in accordance with the relevant price brackets:

30% including VAT on the first €700,000 (28,44 % excluding VAT + 5,5% VAT)

24% including VAT from €700,001 to €4,000,000 (22,75 % excluding VAT + 5,5% VAT)

14.4% including VAT above €4,000,001 (13,65 % excluding VAT + 5,5% VAT)

No document showing VAT will be issued, as the company is subject to the margin provided for in Article 297 A of the CGI.

The successful bidder from the EU with an intra-community VAT number and a document proving the delivery in his Member State will be able to obtain a refund of the VAT on the commissions.

Lots from outside the EU

Lots having a number preceded by the symbol ***f*** are subject to additional costs that may be paid over to the winning bidder on the presentation of customs export documents from outside the European Union. These costs are 6,60% with VAT, (so 5,50% excluding VAT), of the hammer price.

Lots having a number preceded by the symbol ***ff*** are subject to additional costs of 24,00% with VAT (so 20% excluding VAT) of the hammer price.

For further information, please contact our accounting department at the number: +33 (0)1 53 34 10 17.

3. Payment default

In accordance with Article L 321-14 of the Code du commerce, in the event of failure to pay by the winning bidder, after notice summoning payment has been sent to the buyer by registered letter with return receipt requested and remains without effect, the item shall be re-auctioned on the seller's request; if the seller does not express this request within three months following the sale, PIASA shall be empowered to act in his name and on his behalf and may:

- either notify the winning bidder of the automatic rescission of the sale, without prejudice to any damages that may be claimed.

The defaulting winning bidder will remain liable to pay the auction costs ;

- or pursue the enforcement of the sale and payment of the hammer price and auction costs, for its own benefit and/or on behalf of the seller.

PIASA SA reserves the right to exclude any winning bidder who fails to pay, or who does not comply with these general terms and conditions of auction, from any future auctions.

In this respect, the PIASA auction house is a member of the central registry for auctioneers for the prevention of non-payment (Registre central de prévention des impayés des Commissaires priseurs) with which payment incidents may be registered. The rights of access, rectification and opposition on legitimate grounds may be exercised by the debtor in question by contacting Symev, 15 rue Freycinet, 75016 Paris.

TAKING DELIVERY OF LOTS

The transport of the lots will be at the expense and under the entire responsibility of the successful bidder.

No items will be given to the purchasers before the payment of the totality of the sums due. In the case of payment by cheque or bank transfer, the delivery of the objects may be deferred until the amount has been cashed. In this case, the deposit fees are at the expense of the purchasers.

All paid items can be collected 24 hours after the sale at our storage site:

IN OUR STORAGE AREA

5 boulevard Ney 75018 Paris (Open from 9- am to 12 pm and 2pm to 5pm). Entrance via 215 rue d'Aubervilliers 75018 Paris (Level -1, zone C-15). Maximum height of vehicles: 3.90m. Withdrawal of the items is done by appointment by e-mail: piasa-ney@piasa.fr

IN OUR AUCTION HOUSE

118 rue du Faubourg Saint-Honoré, 75008 Paris to collect jewelry. The removal of jewels is done by appointment by mail directly with the Jewelry Department (Contact: Dora Blary | +33 (0)1 53 34 13 30 | d.blary@piasa.fr).

Items will be kept free of charge for 30 days. Thereafter the purchaser will be charged storage and insurance costs at the rate of €30+tax, and €3+tax, per day and per lot and €6+tax per day and per lot concerning the furniture.

Past 60 days, PIASA assumes no liability for any damages that may occur to the lot, it being no longer covered by PIASA's insurance.

EXPORTS

The export out of France or the import into another country of a lot may be affected by the laws of the country in which it is exported, or imported. The export of any lot from France or the import into another country may be subject to one or more export or import authorisations. Local laws may prevent the buyer from importing a lot or may prevent him selling a lot in the country the buyer import it into.

The export of certain items to a country of the European Union requires an export certificate issued by the competent departments of the Ministry of Culture within a maximum period of 4 months following the application.

The international regulations of 3 March 1973, known as the Washington Convention (Convention on International Trade of Endangered Species, CITES), have the effect of protecting specimens and species threatened with extinction. The export or import of any lot made of or containing any part (whatever the percentage) of ivory, tortoiseshell, crocodile skin, rhinoceros horn, whalebone, certain species of coral, rosewood etc. may be restricted or prohibited.

It is the buyer's sole responsibility to take advice and meeting the requirements of any laws or regulations which apply to exporting or importing any lot, prior to bidding. In some cases, the lot concerned may only be shipped along with an independent scientific confirmation of species and/or age of the specimen concerned, which will be issued at the expense of the buyer.

The new Commission Regulation (EU) 2021/2280 of December 16, 2021 prohibits the export outside the European Union of any lot containing a worked ivory component, with the exception of pre-1975 musical instruments.

PIASA can, on request, assist the buyer in obtaining the required licenses and independent scientific confirmation. This proceeding will be carried out at the buyer's expense. However, PIASA cannot guarantee that the buyer will get the appropriate license.

In the event of refusal of the license or delay in obtaining one, the buyer remains liable for the entire purchase price of the lot. Such a refusal or delay shall not allow for late payment or cancellation of the sale.

Transportation of the lots shall be made at the expense and entirely under the responsibility of the winning bidder. The sale is made for payment with immediate value and in euros.

GOVERNING LAW AND JURISDICTION

All of the provisions of the terms and conditions of auction are independent of one another. The nullity of any one of the terms and conditions cannot cause any of the other terms and conditions of auction to be inapplicable.

These terms and conditions of auction are drafted in French and governed by French law. Any dispute concerning the interpretation or application of these General Terms and Conditions of Auction shall be brought before the competent French courts of the judicial district in which the registered offices of PIASA are located.

PERSONAL DATA PROTECTION

Customers of PIASA have a right of access and rectification of personally identifiable data provided to PIASA, as provided for in the Law on Computing and Civil Liberties of 6 January 1978, amended by the Law of 6 August 2004. Since 25 May 2018, PIASA complies with the new European data protection regulations. These data may be communicated to the competent authorities when required by law.

PIASA

Art (très) contemporain
d'une collection privée française

VENTE : MERCREDI 25 JUIN 2025 À 18H

© Galerie Pact

Emily Ludwig Shaffer (née en 1988)
Waiting, 2018
Huile sur toile
152 × 119 cm
12 000 € / 15 000 €

Contacts
Florence Latieule
f.latieule@piasa.fr
Tél. : +33 1 53 34 10 03

Louise Herail
l.herail@piasa.fr
Tél. : +331 53 34 10 02

WWW.PIASA.FR

PIASA

La Tapisserie d'Art
Collection de l'Arazzeria Scassa

Mercredi 4 juin 2025 à 15h30
June 4th, 2025 at 3.30PM
PIASA
118 rue du Faubourg Saint-Honoré 75008 Paris
Fax : + 33 1 53 34 10 11

○ **ORDRE D'ACHAT** | ABSENTEE BID
○ **ENCHÈRES PAR TÉLÉPHONE** | BIDDING BY TELEPHONE

Nom et prénom | Name & First Name:
Adresse | Address:
Téléphone | Telephone:
Portable | Cellphone:
Téléphone pendant la vente | Telephone during the sale:
E-mail/Fax | E-mail/Fax:
Banque | Bank:
Personne à contacter | Person to contact:
Adresse | Address:
Téléphone | Telephone:
Numéro du compte | Account number:
Code banque | Bank code:
Code guichet | Branch code:

Joindre obligatoirement un RIB ainsi qu'une copie d'une pièce d'identité (passeport ou carte nationale d'identité).
Please enclose your bank details and a copy of your identity card or your passport.

Les ordres d'achat écrits ou les enchères par téléphone sont une facilité pour les clients. Ni PIASA, ni ses employés ne pourront être tenus responsables en cas d'erreurs éventuelles ou omission dans leur exécution comme en cas de non exécution de ceux-ci.
Absentee and telephone bidding are services offered to clients. Neither PIASA nor its staff can accept liability for any errors or omissions that may occur in carrying out these services.

Les demandes d'enchères téléphoniques doivent impérativement nous parvenir au moins 24 heures avant la vente.
Ce service est offert pour les lots dont l'estimation basse est supérieure à 500€.
To allow time for processing, absentee bids should be received at least 24 hours before the sale begins. This service is offered for the lots with a low estimate above 500€.

LOT N°	**DESCRIPTION DU LOT** | LOT DESCRIPTION	**LIMITE EN €** | LIMIT IN €

J'ai pris connaissance des conditions générales, informations et avis imprimés dans le catalogue et accepte d'être lié(e) par leur contenu ainsi que par toute modication pouvant leur être apportée, soit par avis affiché dans la salle de vente, soit par annonce faite avant ou pendant la vente. Je vous prie d'acquérir pour mon compte personnel, aux limites en euros, les lots que j'ai désignés ci-contre (les limites ne comprenant pas les frais à la charge de l'acheteur).
I have read the terms and conditions of sale as printed in the catalogue and agree to be bound by their contents as well as by any modifications that may be made to them, indicated either by notice in the saleroom or as announced before or during the sale. Please bid on my behalf up to the limit stipulated in euros, for the lot(s) designated opposite (exclusive of buyer's premium).

Date:

Signature obligatoire | Signature obligatory:

PIASA

BELGIQUE

DESIGN

VENTE : MERCREDI 18 JUIN 2025 À 17H30

VEILING: WOENSDAG 18 JUNI 2025 OM 16 UUR

PATINOIRE ROYAL, GALERIE VALERIE BACH, BRUXELLES

Contacts

Sabine Mund
s.mund@piasa.fr
Tél.: +32 496 46 96 54

Valentine Roelants
v.roelants@piasa.fr
Tél.: +32 478 48 84 92

Bijoy Jain - Studio Mumbai (fondé en 1996)
Banc - modèle 'Brick Study III' - Edition limitée
Teck et cannage.
Numeroté 0/15. Inscription : BJ SMA 05/15
Modèle créé en 2016
H 78,5 × L 163,5 × P 53,5 cm
Provenance : Galerie Maniera, Bruxelles, Belgique
5 000 / 7 000 €

WWW.PIASA.FR

© Brice Vandermeeren

COMPTABILITÉ

ACHETEURS
Gaëlle Le Dréau
Tél. : +33 1 53 34 10 17
g.ledreau@piasa.fr

VENDEURS
Odile de Coudenhove
Tél. : +33 1 53 34 12 85
o.decoudenhove@piasa.fr

DÉPÔT ET STOCKAGE

Pour les résidents belges :
De Lundi à vendredi de 9h à 17h
Embelco
Lambroekstraat 17
1930 Zaventem

Pour les résidents hors-Belgique :
Sur RDV du lundi au vendredi
de 9 à 12h et de 14 à 17h
5 boulevard Ney 75 018 Paris
Tel. : +33 1 40 34 88 83
Entrée par :
215 rue d'Aubervilliers
75 018 Paris

Laura Rouvier
l.rouvier@piasa.fr
Amine Hajji
a.hajji@piasa.fr
Namisse Sahnoune
n.sahnoune@piasa.fr
Audrey Orieulx de la Porte
a.orieulx@piasa.fr

DIGITAL COMMUNICATION MARKETING

Responsable technique
Kévin-Samuel Bernard
ks.bernard@piasa.fr

Responsable Communication
Jonathan Dureisseix
Tél. : +33 1 53 34 12 36
j.dureisseix@piasa.fr

Assistante Communication et Digital
Jade Otormin
Tél. : +33 1 53 34 12 88
j.otormin@piasa.fr

Assistante Communication et Digital
Gaëlle Refloc'h
Tél. : +33 1 53 34 10 15
g.refloch@piasa.fr

Responsable des ventes digitales
Elodie Bériola
Tél. : +33 1 53 34 10 07
e.beriola@piasa.fr

Agnès Renoult Communication
Donatienne de Varine
Tél. : +33 1 87 44 25 25
donatienne@agnesrenoult.com

DÉPARTEMENTS

ART MODERNE ET CONTEMPORAIN

Directrice
Florence Latieule
Tél. : +33 1 53 34 10 03
f.latieule@piasa.fr

Directrice adjointe
Laura Wilmotte-Koufopandelis
Tél. : +33 1 53 34 13 27
l.wilmotte@piasa.fr

Catalogueuse
Gabrielle de Soye
Tél. : +33 1 53 34 12 39
g.desoye@piasa.fr

Responsable de ventes
Louise Herail
Tél. : +33 1 53 34 10 02
l.herail@piasa.fr

ART BELGE

Directrice
Sabine Mund
Tél. : +32 496 469 654
s.mund@piasa.fr

ARTS DÉCORATIFS DU XXe SIÈCLE ET DESIGN

Directeur
Frédéric Chambre
f.chambre@piasa.fr

Directrice adjointe
Marine Sanjou
m.sanjou@piasa.fr
Tél. : +33 1 53 34 10 19

Directrice adjointe
Leslie Marson
l.marson@piasa.fr
Tél. : +33 1 53 34 10 06

Directeur adjoint
Paul Viguier
Tél. : +33 1 45 44 43 54
p.viguier@piasa.fr

Spécialiste junior
Jessica Franceschi
Tél. : + 33 1 53 34 12 80
j.franceschi@piasa.fr

Responsable de ventes
Vera Karanova
Tél. : + 33 1 45 44 43 53
v.karanova@piasa.fr

Responsable de ventes
Antoinette Schneider
Tél. : + 33 1 45 44 12 71
a.schneider@piasa.fr

MOBILIER OBJETS D'ART
ARGENTERIE
HAUTE-ÉPOQUE
TABLEAUX ET DESSINS ANCIENS
TIMBRES
VENTES GÉNÉRALISTES
INVENTAIRES
Elodie Bériola
Tél. : +33 1 53 34 10 07
e.beriola@piasa.fr

BIJOUX ET MONTRES

Spécialiste sénior
Véronique Tajan
Tél. : +33 1 53 34 12 89
Tél. : +33 6 75 37 82 70
v.tajan@piasa.fr

Spécialiste sénior
Dora Blary
Tél. : +33 1 53 34 13 30
d.blary@piasa.fr

PIASA BELGIQUE

BUREAU DE REPRÉSENTATION EN BELGIQUE

Co-Directrice
Sabine Mund
Tél. : +32 496 469 654
s.mund@piasa.fr

Co-Directrice
Valentine Roelants
Tél. : +32 478 488 492
v.roelants@piasa.fr

Consultant
Thierry Belenger
Tél. : +32 475 984 038
thierry.belenger@me.com

PIASA S.A.

DIRECTRICE GÉNÉRALE
Marie Filippi

VICE-PRÉSIDENT ASSOCIÉ
DIRECTEUR GÉNÉRAL
Frédéric Chambre

DIRECTEUR GÉNÉRAL ADJOINT
Fabien Béjean-Leibenson

SECRETARIAT
Laurence Dussart
Tél. : +33 1 53 34 12 87
l.dussart@piasa.fr

SERVICE JURIDIQUE
Laetitia Merendon
Tél. : +33 1 53 34 12 81
l.merendon@piasa.fr

OFFICE MANAGER
Charlotte Micheels
c.micheels@piasa.fr

PIASA

PIASA
118 rue du Faubourg Saint-Honoré
75 008 Paris

Tél. : +33 1 53 34 10 10
Fax : +33 1 53 34 10 11
contact@piasa.fr
www.piasa.fr

Piasa SA Ventes volontaires aux enchères publiques
agrément n° 2001-020

INVENTAIRES
Frédéric Chambre
est à votre disposition pour estimer vos œuvres ou collections en vue de vente, partage, dation ou assurance.

COMMISSAIRES PRISEURS
Frédéric Chambre
Leslie Marson

CRÉATION ORIGINALE
Mathieu Mermillon

RÉALISATION GRAPHIQUE
Charly Bassagal, Spplmnts
Marie Eyries, Mewsgraphics
Atelier **Benoît Cannaferina**

PHOTOGRAPHIES
Cristian Parravicini
Archivio Arazzeria Scassa

PIASA
118 rue du Faubourg Saint-Honoré
75 008 Paris
France

Tél. : +33 1 53 34 10 10
contact@piasa.fr
www.piasa.fr

PIASA SA — Ventes volontaires
aux enchères publiques
agrément n° 2001-020